

Grille « promesse → garantie structurelle »

ErekaMind Masterclass · Module 3 « La confiance par l'architecture » · Tutoriel T3 · d'après les chapitres 5 et 21 du livre « Le Pont qui tient »

Cette fiche est une proposition pédagogique de la Masterclass. Le livre est un récit d'expérience : la fiche ne promet aucun résultat. L'exemple du chapitre 5 illustre un choix de conception ; ce n'est pas une analyse de conformité juridique, qui relève d'un avis juridique.

Le point de départ

Une question simple : que peut vérifier quelqu'un qui n'est pas dans votre équipe ?

Le livre propose un test : « si un examinateur sceptique auditerait votre système aujourd'hui, quelle serait la première question à laquelle vous n'auriez pas encore de réponse solide ? »

Remplir la grille

Partez d'une promesse faite à un utilisateur, à un client ou à un auditeur, qui repose aujourd'hui sur votre parole. Cherchez ce qui empêche de la vérifier, puis une garantie structurelle possible, c'est-à-dire un mécanisme de conception plutôt qu'une déclaration. Enfin, écrivez le test qu'un tiers pourrait faire.

Promesse	Ce qui la rend invérifiable	Garantie structurelle possible	Test de vérification par un tiers
Exemple (ch. 5) : l'identité d'une personne peut disparaître sur demande, sans altérer la preuve technique.	La base est append-only : un enregistrement ne peut être ni modifié ni supprimé, seulement complété.	Choix de conception décrit dans le livre : détacher l'identité civile de la preuve, de façon irréversible, sur demande.	À définir par vous : quelle observation, faite par un tiers, montre que le détachement a eu lieu et que la preuve reste lisible ?

Utilisez l'exemple comme modèle de raisonnement, pas comme réponse à copier.